



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 21 février

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 17

Absents : 9

Procuration : 3

Nombre de suffrages  
exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

2018-011

Date de convocation  
08/02/2018

DATE D'AFFICHAGE  
..../..

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..

et publication du :

..../..

L'an 2018, le 21 février, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Marie-Jo GEORGES, M. Jacques LAMBLIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, Mme Damienne VILLAUME, M. Jacques LAVOIL remplace Mme Dominique JACQUOT, M. Eric TAVERNE remplace M. Philippe ARNOULD.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. René ACREMENT pouvoir à M. Bernard MULLER, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR pouvoir à M. Hervé BERTRAND, Mme Rose-Marie FALQUE pouvoir à M. Michel MARCHAL.

### Étai(ent) excusé(s)

M. Philippe ARNOULD Excusé remplacé par M. Eric TAVERNE, M. Jacques DEWAELE Excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Dominique JACQUOT excusée remplacée par M. Jacques LAVOIL, M. Noël MARQUIS, M. Philippe DANIEL, Monsieur Bruno DUJARDIN, Mme Annie FARRUDJA, M. Maurice HERIAT, M. Francis LARDIN, M. Thierry MERCIER, M. Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE étaient excusés

**Voix consultative :** Mme LEHE Sophie, M. RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Claudine COLAS

### MAISON DU TOURISME CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SAINT-DIE-DES- VOSGES

*Document joint en annexe*

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois s'associe avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges dans le cadre d'actions communes. Les projets communs et partagés sont énoncés dans la convention de partenariat.

Après avis favorable du Bureau du Pôle, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention 2018/2019/2020 ses annexes ainsi que toutes pièces nécessaires, avec l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges,
- **AUTORISE** le président à engager toute démarche utile à leur mise en œuvre,
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits aux budget 2018 et suivants

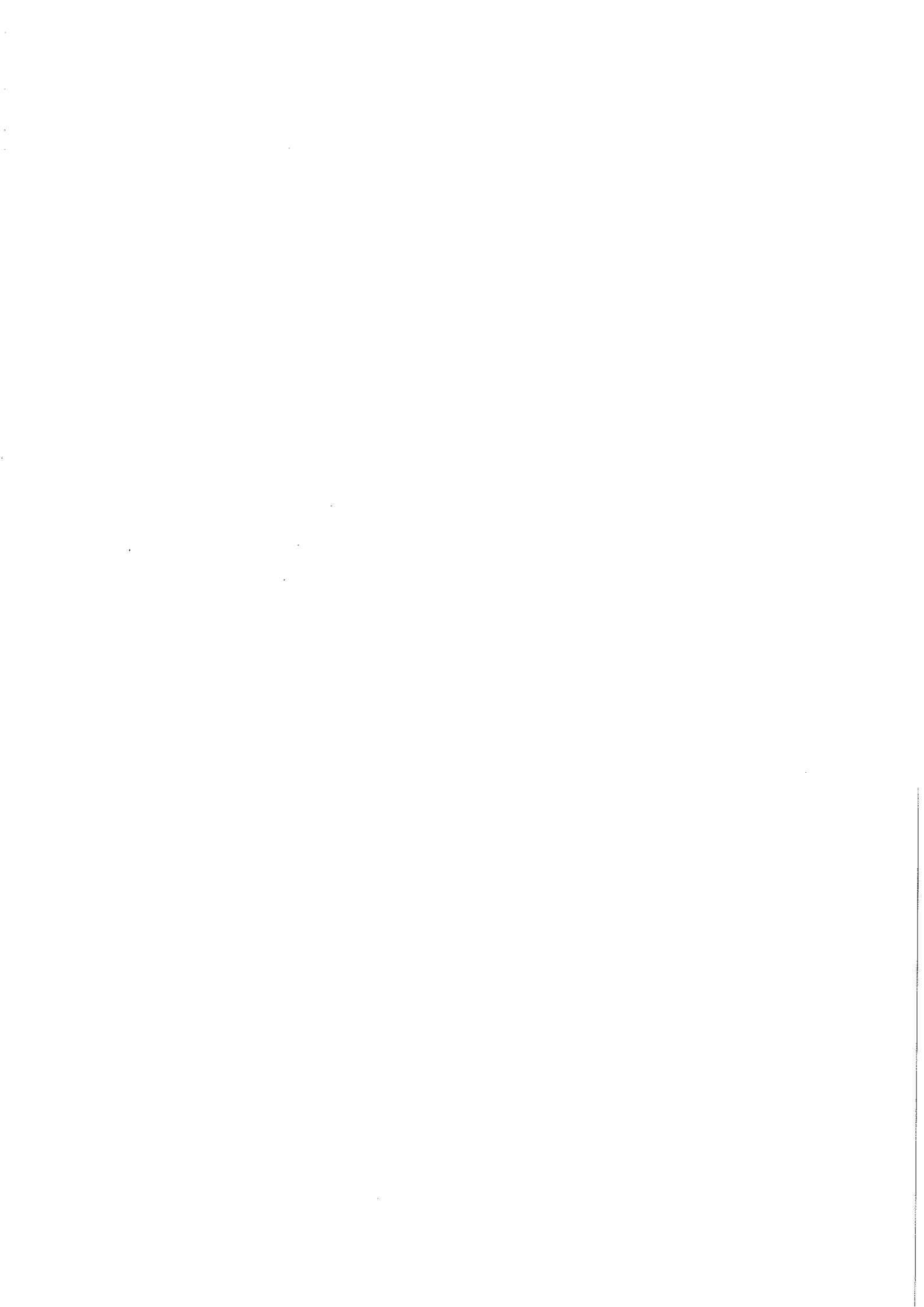
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Baccarat  
Le Président,



SOUS-PRÉFECTURE  
DE LUNÉVILLE

26 FEV. 2018

COURRIER ARRIVÉE





TOURISME EN  
LUNÉVILLOIS  
*Un concentré de Lorraine !*



## Convention de partenariat

Entre

**La Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois**

sis 11ter avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE

Représentée par Hervé Bertrand, en sa qualité de Président d'une part,

ci-après dénommé MT Pays du Lunévillois,

Et

**Office de tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges,**

6 Quai du Maréchal Leclerc, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Représentée par Patrick Lalevée, en sa qualité de Président d'autre part,

ci-après dénommée OTI Saint-Dié-des-Vosges

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : PREAMBULE**

Dans le cadre de sa politique de développement touristique, la MT du Pays du Lunévillois souhaite partager certaines actions avec l'OTI de Saint-Dié-des-Vosges.

### **ARTICLE 2 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat entre la MT du Pays du Lunévillois et l'OTI de Saint-Dié-des-Vosges.

### **ARTICLE 3 : MODALITES DU PARTENARIAT**

La MT du Pays du Lunévillois et l'OTI de Saint-Dié-des-Vosges s'engage à :

- partager certaines opérations de promotion lors de salons touristiques, décidées chaque début d'année
- partager les frais liés à la promotion des sites du Syndicat Mixte des Lacs de Pierre Percée
- Assurer une présence physique pour la promotion des Lacs de Pierre Percée :
  1. Tous les mardis matins durant les réunion d'information au Center Parcs « Domaine des 3 forêts », sur la période estivale
  2. Tous les dimanches matins au camping des Lacs durant la période estivale
- Organiser des éductours
- Organiser des journées d'immersion du personnel d'accueil dans les différents BIT des deux structures
- à partager une communication commerciale commune en créant des produits touristiques ( forfaits visites guidées, restauration et/ou hébergement)

### **ARTICLE 4 : PRISE D'EFFET ET DUREE**

La présente convention prend effet à la date de la signature , et est convenue pour une durée de trois ans.

Fait en 2 exemplaires originaux, à Lunéville, le 22/02/2018

Pour la Maison du Tourisme du Pays du  
Lunévillois,

Hervé BERTRAND  
Président

Pour l'Office de Tourisme  
Intercommunal de Saint-Dié -des-  
Vosges

Patrick LALEVEE  
Président



